D'après le *Petit Nord*, les coins du poêle étaient tenus par M. Chéri Dumez, conseiller général ; par M. Vouters, président de la Société les *Droits de l'homme* ; par M. Courallet, du Comité du *Sou des Ecoles laïques*, et par M. D'halluin, membre de la *Libre-Pensée*. Deux discours ont été prononcés sur la tombe du défunt, l'un par M. le docteur Desmons, l'autre par M. Chéri Dumez.

Nous devons ajouter qu'avant-hier ce même citoyen Chéri Dumez accompagnait l'enterrement de la petite fille de cinq mois. Le père et lui composaient à deux tout le cortège. Les voisins, indignés, n'avaient pas voulu assister à cette profanation.

Le comble de la falsification. M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi hier, au pont du Sartel, six tonneaux de lait battu qu'un marchand de Pecq se disposait à venir débiter à Roubaix. Ce lait était additionné de 75 0/0 d'eau.

Le marchand falsificateur se nomme Alphonse M....

Un rôdeur inconnu a enlevé, hier matin un grand panier marqué L C, qui était déposé dans une voiture stationnant rue de Lille.

La dernière audience du tribunal correctionnel de Lille a vu défiler à la barre plusieurs inculpés de Roubaix :

Jean-Louis Pollet, de la rue de l'Ermitage qui, après avoir battu plusieurs passants inoffensifs s'en était pris aux agents de police, a été condamné à vingt jours de prison et 16 francs d'amende.

Jean-Baptiste Dumortier, un mendiant incorrigible, a été envoyé pour dix mois à la maison d'arrêt de Lille.

Désiré Cacou sait aujourd'hui ce qu'il en coûte de briser les vitrines de cabarets et de se révolter contre les agents de la force publique. Le tribunal le lui a appris en le condamnant à deux mois de prison.

La dernière affaire que le tribunal a été appelé à juger a été celle du jeune Xavier Lefebvre. On se rappelle que ce gamin avait, mardi dernier, grossièrement insulté un brigadier de police dans la cour de la gare. Ce précoce insulteur ira passer huit jours dans une maison de correction.

La journée d'hier a été funeste à deux marchands de charbon, Louis D..., et Oscar S... Ces deux marchands vendaient des sacs de charbon et n'avaient pas sur leurs voitures la bascule et les poids règlementaires.

Ils ont été frappés d'un procès-verbal

On recherche activement depuis hier un jeune homme de Roubaix, Valentin C..., inculpé de vol d'une somme de 175 francs. C.... a pénétré chez son père, rue du Luxembourg, pendant l'absence de celui-ci et a pris cette somme qui était déposée dans une malle non fermée.

La prochaine assemblée générale mensuelle de la Société industrielle du Nord de la France aura lieu le mardi 27 janvier à trois heures, au siége de la Société, rue des Jardins, 29, à Lille.

ORDRE DU JOUR :

Correspondance.
Présentation de nouveaux membres.
Renouvellement du Conseil d'administration pour 1880-1881.
Distribution des jetons de lecture et des jetons de présence acquis au 31 décembre 1879.
Communication du Conseil d'administration à ce sujet.
Lectures :
M. l'abbé Vassart : Unification de l'heure par l'électricité.
M. l'abbé Vassart : Nouvelles études sur l'éclairage électrique.
M. Ladureau : Notes sur l'agriculture en Egypte et au Maroc.
M. Deleporte-Bayart ; Etude sur le coût comparatif de la viande sur pied et de la viande à l'état.

Nous apprenons que la musique municipale de Linselles, dans sa séance du 8 courant, a décidé de prendre part à l'un des concours de cette année.

La police de Tourcoing a procédé, hier, aux arrestations suivantes :

Henri Neyrinck, âgé de 37 ans, né à Londevède (Belgique). Il était homme de peine dans une maison de Tourcoing. Expulsé à la suite de certain fait, il continuait à séjourner en ville. Il a fallu l'arrêter hier, pour lui faire prendre le chemin du pays natal.

Léopold V..., 27 ans, mécanicien. Il avait cédé ses outils à un camarade, moyennant finances. Mais dès que l'argent fut épuisé, Léopold repris ses outils qui ne lui appartenait plus. Naturellement l'acheteur a eu recours à l'autorité pour se les faire rendre, et Léopold a été coffré.

Vantieghem est un belge qui exploite depuis un certain temps un genre de vols dont il est l'inventeur : le *vol aux bidons*. Vantieghem épie les laitières, lesquelles imprudentes comme on l'est au bel âge, (elles sont la plupart jeunes) déposent sur le seuil en entrant dans les maisons, un des deux bidons qu'elles portent. C'était le moment psychologique pour Vantieghem. Il tombait alors sur le bidon, et s'enfuyait.

Il a mis de cette manière, le malheureux, plus d'une laitière au désespoir. Il est donc responsable d'au moins autant de larmes que de bidons, et la police lui réglera son affaire, mais jusqu'à présent, elle n'a pu le découvrir. C'est le seul des trois individus, objet de cet article, qui ait échappé aux poursuites.

Expulsés :

Philibert Baurens, vol. — Uranie Dewerwaere, mendicité. — Emile et Auguste Heindrick, fraude, et rebellion. — Ferdinand Holvoët, vol.

Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police de Tourcoing a prononcé 30 condamnations comprenant 197 francs d'amende et 7 jours de prison, pour les contraventions suivantes :

Avoir laissé couler des eaux sales sur la voie publique	1
Embarras de la voie publique et défaut d'éclairage	1
Voiture non éclairée la nuit	2
Abandon de voiture	2
Défaut d'affiches dans son débit	1
Construction d'une tuerie sans autorisation	1
Jet de corps durs	1
Infraction à la police des cabarets	2
Ivresse publique et manifeste	4
Tapage injurieux et violences légères	15

Une grande partie des instituteurs et institutrices de l'arrondissement de Lille se sont réunis jeudi à Lille pour féliciter leur inspecteur, M. Aubert, de sa nomination d'officier de l'instruction publique. En souvenir de cette journée; les instituteurs et les institutrices ont offert à leur inspecteur un Périclès en bronze, d'une grande valeur artistique.

La police de Lille a arrêté, jeudi, un faux agent de la sûreté, le nommé Armand Tourel, ouvrier mineur, âgé de 39 ans, qui s'étant présenté sous cette qualité à l'*Epicerie centrale* pour conduire au bureau de police une femme qu'on venait de prendre en flagrant délit de vol à l'étalage, l'a laissé fuir en étant arrivé avec elle place de Rihour.

La voleuse n'a pu être retrouvée.

On se rappelle qu'avant-hier les opérations du tirage au sort du canton Ouest de Lille, ont été troublées par un commencement d'incendie dans la salle des adjudications où elles avaient lieu.

Hier matin, autre incident : le canton Nord-Est comprend 312 conscrits, et l'on ne trouvait que 311 étuis. On procède trois fois à la vérification, et, finalement, on a découvert l'étui qui n'avait pas quitté le panier.

La *Société Philharmonique* de Leers donnera au profit des pauvres, un grand concert vocal et instrumental qui aura lieu le dimanche 1er février, à six heures précises. Cette société s'est assuré le concours de l'*Union chorale* de Tournai.

Voici le programme du concert :

PREMIÈRE PARTIE : *Société Philharmonique*, grande fantaisie sur *Ernani*, Sellenick. — M. Godart, *je chante Dieu*, Okolowick. — MM. Dronsart et Debarge, duo pour clarinette, Baerman. — Société l'*Union chorale*, *babylone*, chœur, Denefre. — M. Roland, chansonnette, ***. — M. J. Bailleul, *le Myosotis*, thème varié pour flûte, Herman. — MM. Godart et Roland, duo du *Châlet*, Adam. — M. Quique, fantaisie variée pour piston, Clément. — M. Delhaye, *Faust*, scène dramatique, Luigi Bordèse. — M. Desfontaines, *Le Coq du Régiment*, scène comique, Desormes.

DEUXIÈME PARTIE : *Société Philharmonique*, *Les Clochettes*, air varié, ***. — M. Delhaye, *Les Myrthes sont flétris*, romance, Faure. — M. Debarge, air varie pour clarinette, en *si bémol*, Klose. — Société l'*Union chorale*, *Nocturne*, chœur, Denefre. — M. Desfontaines, *j'aime toutes les femmes*, chansonnette, Renard. — MM. Quique et Bailleul, Duo pour piston et trombone, Canivet. — M. Godart, *Mignon*, romance, A. Thomas. — M. Dronsart, grande fantaisie pour saxophone, Delannoy. — MM. Deroissart et X, *le Directeur et le Ténor*, duo bouffe, Mangeant. — M. Roland, *le Pioupiou modèle*, chansonnette, Gifray. — Le piano sera tenu par M. Ecrepont.

Le Concert aura lieu au local de la *Société Philharmonique*, (chez Mme veuve Quique).

Prix d'entrée : 1 franc ; places réservées, 1 franc 50.

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

9 Janvier 1866. — Dans sa séance de ce jour, le Conseil municipal, appelé à exprimer son avis sur l'enseignement primaire, déclare vouloir conserver à la fois l'instituteur laïque et les frères des Ecoles chrétiennes. Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix pour 1865.

9 Janvier 1867. — Un déplorable événement vient attrister notre ville déjà si éprouvée dans ces derniers temps. Vers huit heures et demie du soir, un incendie se déclarait rue des Ecorcheurs, dans un bâtiment appartenant à MM. Descat frères et occupé par le nommé Duquennoy, ourdisseur à façon. Il est malheureusement certain que c'est à cet individu que doit être imputé ce nouveau sinistre. — Au premier cri d'alarme, un voisin se précipita dans la maison et aperçut Duquennoy pendu à une fenêtre ; les flammes et la fumée l'empêchèrent de porter secours à ce forcené.

Les pompiers arrivèrent sur le théâtre de cette triste scène, et, après de courageux efforts, réussirent à circonscrire l'incendie dans son foyer et à s'en rendre maîtres. Il était onze heures.

Mais ce n'était là que la première partie du drame. A quatre heures, la façade s'écroula, remplit la rue de débris et enfonça la toiture et le plancher d'une des petites maisons qui font face. Un jeune homme de 18 ans, Emile Lauwers, qui se trouvait dans la rue a été tué sur le coup ; son frère, Louis Lauwers, ouvrier mécanicien, âgé de 27 ans, a été retiré de dessous les décombres dans un état qui laissait peu d'espoir de guérison, enfin un troisième individu, Edouard Groupille, ourdisseur a aussi été dangereusement blessé.

Nos pompiers se sont parfaitement comportés. Quelques-uns même ont poussé le courage jusqu'à la témérité. Parmi ceux qui se sont particulièrement fait remarquer, on cite : Henri Lepoutre, François Cattel, Germain Duvivier, caporaux ; Simon Wattrelos, caporal sapeur de feu, Alp. Vandamne, Casimir-Lorthiois, J.-B. Wattel et Léopold Larivière. *Journal de Roubaix* du 11 janvier 1867.

10 Janvier 1848. — — Ordonnance royale qui nomme M. Henri Delattre, maire de la ville de Roubaix ; MM. Jules Delerue-Dazin, Motte-Brédart, adjoints. Cette administration fut installée le 21 février suivant. Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 318.

10 Janvier 1871. — La commission municipale accepte le legs de 3,000 francs faits par M. Henri Lestienne, en faveur des pauvres de Roubaix, et témoigne sa gratitude pour la mémoire du donateur. Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix pendant la durée de la commission municipale, 25 septembre 1870-5 avril 1871.

— LIÉVIN. — On annonce la mort de M. Courtin, conseiller d'arrondissement, agent général de la compagnie houillière de Liévin, qu'il a fondée et à laquelle il a donné une vive impulsion.

— CALAIS. — Le voleur qui s'est échappé des mains des gendarmes à la gare, dimanche, à été vu à Douvres, par des matelots de la malle On suppose qu'il se sera embarqué à Ostende ou à Boulogne.

— AVESNES. — L'instruction de l'affaire Prévost, arrêté sous la prévention de vol qualifié et d'assassinat commis à Semousies le 16 décembre 1879, se poursuit activement. La culpabilité de Prévost est, paraît-il, suffisamment démontrée et il est certain qu'il sera renvoyé devant les prochaines assises du Nord.

— DOUAI. — La Chambre de commerce de Douai, a dans sa séance de jeudi procédé au renouvellement de son bureau.

Ont été élus : MM. de Bailliencourt, président ; Hanote, vice-président ; Allain-Char tier sécretaire ; Vandebrouck, trésorier.

— ORCHIES. — A l'obit du mois pour le repos de l'âme de M. Leduc-Dervaux, décédé dans cette ville, un grand nombre de personnes avaient voulu par leur présence à cette cérémonie, rendre un témoignage éclatant de leur amitié pour cet homme qui avait su, par sa bonté, sa loyauté et sa générosité, s'attirer tous les cœurs.

M. Leduc avant d'habiter notre ville était maître de pension à Bondues, il était officier d'Académie.

Un députation de ses anciens élèves de Bondues, de Tourcoing et des environs en venant rendre un dernier hommage à leur regretté maître, ont déposé sur la tombe une couronne en marbre blanc comme marque de leur éternelle reconnaissance.

— LAON. — Le sieur Collet, âgé de quatre-vingt-quatre ans, rentier, habitait une maison isolée dans la commune de Chéret.

Il vivait seul. Sa femme et ses enfants logeaient ensemble dans une autre propriété. Le vieillard leur payait une pension.

Jeudi, on découvrit son cadavre dans sa maison. Sa tête avait été brisée à coups de marteau. La mort remontait à plusieurs jours. Les rats avaient dévoré l'une de ses mains,

Rien n'avait été dérangé dans la maison. et Collet avait dans ses poches une somme de 30 francs.

La justice s'est transportée plusieurs fois sur le théâtre du crime. Rien encore n'est venu mettre sur les traces de l'assassin.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 janvier — Marie Dupret, sentier du Ballon, maison Julie Hughe. — Blanche Cornille, rue Duflot, 14. — Alfred Vandeveide, rue du Bois, cour Destombes. — Philomène Vanheerswynghels, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 17. — Clémence Dhooge, rue du Gros-Saule, 18. — Hector Degroote, rue du Fontenoy, 99. — Jean-Baptiste Bauduin, rue Turgot, 8. — Palmyre Vanthuyne rue des Longues-Haies, cour Frère. — Joseph Buxant, rue d'Hem, maison Vandomme. — Ignace Simon, rue Beaurewaert. — Henri Druwé, rue d'Espagne, cour Venavel, 2. — Joseph Van Gœthem, rue de la Perche, fort Sioen, 22.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 janvier. — Vervaert, présenté sans vie, rue de la Conférence, cour Frere. — Jean-Baptiste Charles, 53 ans, contre-maître apprêteur, rue de la Tuilerie, 9. — Achille Deschand, 36 ans, tisserand, rue de la Paix, cour Favière. — François Tonnelier, 55 ans, homme de peine, Hôtel-Dieu — Marie Surmon, 9 mois, rue de l'Alonette, cour Lampe, 1. — Sophie Pouvoust, 68 ans, marchande bouchère, rue du Curé, 12. — Jean-Baptiste Deleporte, 3 jours, aux 3 Ponts, maison Watteau. — Marie Gabriel, 9 mois, rue de la Basse-Masure, cour Agache. — Maria Delporte, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Chassel, 9. — Palmyre Desmarchelier, 3 ans, rue Vaucanson, cour Beny.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 23 janvier. — Jeanne Dervaux, rue d'Havré, — Alice Hus, rue de la Cloche.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 janvier. — Hortense Batteur, 1 ans, 7 mois et 10 jours, Blanc-Seau. — Augustin Duquesne, 64 ans et 8 mois, époux de Agnès Milliescamps, Phalempins. — Jean-Baptiste Desrousseaux, 19 mois et 5 mois, Hôpital civil.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LECONTE-VANDAMME, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Ludivine-Henriette LECONTE veuve de Monsieur Théodore VANDAMME, décédée à Roubaix, le 24 janvier 1880, à l'âge de 54 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 27 janvier à 9 heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur. Les VIGILES seront chantées le lundi 26, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet 63.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Maria-Zélie DEBONNET, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1879, dans sa douzième année. — La famille Bonnier-Pilot prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 27 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Isabelle-Marie JOOSTENS, veuve de Monsieur Jean-Baptiste CUIGNET, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1880, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1880, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Georges-Constantin-Vincent DESCAT, avocat, lauréat de la Faculté de Droit de Douai, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1878, à l'âge de 22 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Adresses Industrielles & Commerciales

Entreprise de Peinture, Décors et Vitrerie

LÉON BONNAVE-CLIQUET

RUE DU PAYS, ROUBAIX

Système perfectionné pour verandahs et lanterneaux

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée 14 Salon de coiffures. — Parfumerie

---

Henri DENIAU, architecte industrielle. rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges. — Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux Bouteilles et bouchons.

Confections

Au Palais de Cristal. MONCHY-DUPIRE Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confection pour hommes.* 145

Belgique

Catastrophe sur l'Escaut

L'avant-dernière nuit un drame horrible s'est passé sur l'Escaut, au bas de la rivière.

Voici les renseignements que nous avons recueillis :

Le steamer anglais *Clam-Stuart*, qui avait reçu l'autorisasion d'entrer dans le port, s'était échoué hier matin, à 10 heures, à la hauteur du Vieux-Doel.

Le bateau-allége en fer *Persévérance*, appartenant à MM. Van Maene et Ce, fut envoyé sur les lieux avec une escouade d'ouvriers et pendant la nuit environ 600 tonnes furent transbordées.

Ce matin, à 4 heures, les ouvriers et des employés de la Maison Van Maenen et de celle de M. Best, retournèrent à Anvers à bord du steamer remorqueur *Actif* appartenant à M. Gerling.

Arrivé à la hauteur du fort Frédérik, un bateau remorqueur hollandais qui se rendait d'Anvers à Flessingue, aborda l'*Actif*. Le choc fut violent : le bateau hollandais coula immédiatement et périt avec corps et biens. Par suite du choc une forte voie d'eau s'était déclarée dans la coque de l'*Actif*, ce qui occasionna une grande panique parmi les passagers ; malgré les conseils de calme et de prudence, plusieurs sautèrent à la fois dans un petit canot, amarré à l'arrière du steamer, le canot surchargé chavira et coula avec 6 hommes qui s'y trouvaient; tous périrent dans les flots.

Le capitaine de l'*Actif* réussit cependant, grâce à sa présence d'esprit, à faire échouer son bateau et sauva ainsi, d'une mort presque inévitable, tous ceux qui étaient restés à bord ; parmi ces derniers se trouvait M. Van den Broeck, de la maison Van Maenen.

Pendant une heure et demie on a entendu, à bord de l'*Actif* les cris de détresse des naufragés, mais l'obscurité empêcha de leur porter secours et même de rien distinguer.

A l'aurore, tout était redevenu calme, et il ne reste plus aucun vestige de cet horrible drame.

Les passagers de l'*Actif* ont été pris à bord d'un bateau d'intérieur et reconduits à Anvers.

Les hommes noyés sont : MM. Verlinden, employé de M. Best ; Gustave de Bie ; Gogo, chef-ouvrier ; de Pater, journalier ; un chauffeur de l'*Actif* et 2 ouvriers ; de Bie et de Pater sont mariés et pères de famille.

On ne connaît pas, jusqu'ici, le nombre des personnes qui se trouvaient a bord du bateau hollandais qui, comme nous l'avons dit plus haut, a péri corps et biens.

Aucun cadavre n'a été repêché.

Ce drame a causé une douloureuse émotion au quartier maritime.

Autres détails. — Le steamer anglais *Clan Stuart* est un grand navire avec un tirant d'eau de 20 1/2 pieds ; hier soir on a vainement tenté, avec les efforts combinés de 7 bateaux remorqueurs, à renflouer le navire. Toutefois on espère le remettre à flot à la marée d'aujourd'hui.

On mande du pilotage que des personnes prétendent que le remorqueur hollandais qui a abordé l'*Actif* a continué son voyage sans se préoccuper de l'accident ; d'autres supposent au contraire, qu'il a péri corps et biens, comme nous le disions plus haut.

Toujours est-il que jusqu'ici on est sans nouvelles du remorqueur hollandais, ce qui fait croire, généralement, qu'il a coulé immediatement après l'accident.

Dernières nouvelles. — Au moment de mettre sous presse, on n'a pas encore de nouvelles du remorqueur hollandais.

On dit que la femme et les enfants du capitaine étaient à bord.

Le steamer *Clan Stuart* a été renfloué et monte la rivière.

BOUILLON. — Un incendie a eu lieu mardi, à Bouillon, dans une dépendance de la résidence d'été du comte de Flandre. Malgré des secours immédiats, il ne reste que les murs des bâtiments où le feu a pris naissance.

ANVERS. — Samedi, il y a eu un accident sur la ligne de Modave, de Stalle à Huy, ligne à une seule voie. Deux trains se sont rencontrés, un train de voyageurs et un train de marchandises, et plusieurs employés ont été blessés, tandis que les machines et quelques voitures étaient fort endommagées. Une enquête a été ouverte, et il s'agit de découvrir à qui doit remonter la responsabilité du signal de départ qui a été donné trop tôt au train de voyageurs, c'est-à-dire avant que le train de marchandises ne fût arrivé à destination.

FAITS DIVERS

— ASSASSINAT PAR UN SERGENT DE VILLE. — Un événdment deplorable a eu lieu hier à une heure, au sortir de la justice de paix du quatorzième arrondissement.

Jean-Baptiste Claudet et Pancrace Comitti, tous deux gardiens de la paix au quatorzième arrondissement, avaient, pendant quelque temps employés les heures de loisir que leur laissait le service chez une personne demeurant rue de Celse.

Comitti eut une discussion d'intérêt avec cette personne à laquelle il doit de l'argent; celle-ci le cita devant le juge de paix et appela Claudet comme témoin.

L'audience eut lieu hier. La déposition de Claudet fut défavorable à Comitti.

Comitti fut condamné ; en bon Corse, il jura de se venger. Au moment où Claudet sortait de la justice de paix, — il était une heure et demie environ, — il le suivit pas à pas, puis tirant de sa poche son revolver d'ordonnance, il fit feu sur lui.

Claudet avant aperçu le geste, fit un brusque mouvement qui le sauva.

La scène se passait au coin de la chaussée du Maine et de la rue de Géorama.

Claudet, éperdu, poussa un cri terrible, et se réfugia dans une crémerie dont il trouva heureusement la porte ouverte.

Comitti l'y suivit et avant qu'on eût pu s'opposer à sa criminelle tentative, il déchargea à bout portant et par deux fois son arme sur le malheureux qui tomba tout sanglant.

Le drame, qui dura une demi-minute à peine, avait attiré les passants ; un des premiers témoins de cet acte d'inqualifiable sauvagerie **avait** été l'honorable M. Martin Nadaud, député de la Creuse.

Les gardiens de la paix de service accoururent aussitôt et mirent en état d'arrestation leur collègue qui, croyant avoir tué Claudet, se laissa emmener sans résistance chez le commissaire de police de la rue Sainte-Eugénie.

Le blessé fut transporté sans connaissance à la pharmacie Dupuis, 178, rue du Maine, où les premiers soins lui furent aussitôt prodigués.

Il porte à la cuisse une blessure profonde mais peu dangereuse, espère-t-on.

Malheureusement, il a été atteint au côté droit d'une balle qu'il a été impossible d'extraire sur le moment. Cette seconde blessure est grave.

Après un pansement exécuté par un médecin du voisinage, Claudet a été reconduit à son domicile, 5, rue du Dragon.

La préméditation se trouve surabondamment prouvée : les deux gardiens cités devant le juge de pays étaient en costume civil. Il a donc fallu que l'assassin ait eu, par avance, l'intention formelle d'attenter à la vie de son collègue, puisqu'il a eu la précaution de se munir de son revolver.

Comme son ancien confrère Prévost, il avait une singulière façon de « garder la paix. »

— Un ancien agent de change est mort ces jours derniers à Lyon, laissant une fortune de 1.800.000 francs. A la levée des scellés, on a trouvé un testament olographe par lequel le défunt instituait pour héritiers ses frères et neveux. Mais au moment où ces derniers se jetaient dans les bras les uns des autres, en se congratulant, le magistrat découvrait un second testament annulant le premier et désignant pour son unique héritier, le nommé Malgras, son neveu, jeune homme âgé de 25 ans, complètement illettré, vivant de sa charrue, près de Montelimar. Ce garçon a éprouvé, dit la *Décentralisation*, un tel saisissement qu'il est resté sans voix, pendant quarante-huit heures et qu'on craint pour sa raison.

NOUVELLES DU MATIN

M. CRÉMIEUX

Paris, 23 janvier.

Le *Temps* dément que M. Crémieux soit gravement malade.

Il n'a eu qu'un fort rhume.

COMMISSION DE LA MAGISTRATURE

La Commission chargée d'examiner les projets sur la magistrature a reçu la communication du projet de M. Cazot sur lequel s'est engagé une discussion générale.

MM. Guyot, Frank,-Chauveau, Boysset, Manoury ont successivement émis leur opinion. M. Boysset a jugé impopulaire le projet de M. le ministre de la justice et a dit qu'il serait plus efficace de changer l'esprit de la magistrature en y introduisant des hommes nouveaux.

La commission s'est séparée sans prendre aucune decision. Elle se réunira demain.

SÉNATEUR PEYRAMONT

M. le sénateur Peyramont est gravement malade.

RÉUNION DE LA GAUCHE

La réunion de la gauche a décidé à une grande majorité de revenir sur la résolution qui avait fait de la gauche un groupe fermé. Elle a résolu d'ouvrir ce groupe aux membres des autres réunions.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Rapport adressé au président de la République par M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères. — Décrets et arrêtés y annexés.

Décret désignant des conseillers de préfecture pour remplir les fonctions de vice-président du conseil dans les départements du Nord, des Basses-Pyrénées et des Basses-Alpes.

Décret nommant un agent de change à Toulouse.

Décret nommant des chanoines honoraires au chapitre de Saint-Denis.

Décret nommant un interprète conducteur de navires à Saint-Valéry (Somme).

On lit dans le *Journal officiel* d'aujourd'hui :

« Par décrets du président de la République, en date du 23 janvier 1880, rendus sur le rapport du ministre des affaires étrangère,

» M. Desprez (Félix-Hippolyte), conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire de 1re classe, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, a été nommé ambassadeur près le Saint-Siége apostolique, en remplacement de M. le marquis de Gabriac, placé dans le cadre de la disponibilité de son grade.

» M. Meuran (Jean-Louis Joachim), ministre plénipotentiaire de 1re classe, directeur des consulats et affaires commerciales, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé directeur honoraire.

» M. Faugère (Armand-Prosper), ministre plénipotentiaire de 1re classe, directeur des archives et de la chancellerie, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé directeur honoraire. »

Le *Figaro* annonce que M. Savary se propose de fonder un nouvel organe centre gauche qui paraîtra très-prochainement.

Le *Soleil*, parlant des discussions qui viennent d'avoir lieu sur la question de la fusion des gauches, fait remarquer que « le seul résultat de toute cette agitation parlementaire, c'est que la gauche républicaine, qui s'était fermée à tous les autres groupes, s'est rouverte à l'Union républicaine et même à l'extrême gauche et au centre gauche. On ne s'y reconnaissait déjà guère. On s'y reconnaîtra encore moins. »

A propos du mouvement au ministère des affaires étrangères, la *Paix* annonce que les changements apportés à la direction des archives seront suivis de la réorganisation de la commission des archives diplomatiques, instituée, comme on le sait, par décret du 21 février 1874.

M. Hémon, député, fait dire que c'est par erreur que son nom a été mentionné parmi les signataires de la proposition d'amnistie.

Petite Bourse du 23 janvier

5 0/0 116 87 1/2, 88 3/4 85 87 1/2. — Italien 80. — Pérou 19 13/16. — Egypte 288.75. — Banque Ottomane 538.75. — Florin 73 11/16 3/4. — Hongrois 85 11/16 13/16. — Orient 60 1/4.

Très ferme.

Dépêches Télégraphiques

Espagne

Madrid, 23 janvier.

L'archiduc Rénier est reparti pour l'Andalousie.

M. Villamil et le ministre des colonies se sont occupés hier du budget et des réformes économiques de Cuba.

Le dossier de l'adjudication des chemins de fer Nord-Ouest de l'Espagne a été envoyé au Conseil d'Etat.

L'attitude des minorités parlementaires est toujours la même.

Madrid, 23 janvier, soir.

Les journaux publient une lettre du comité de la Presse Français à la Presse Espagnole.

Dans cette lettre les journalistes parisiens expriment leurs regrets de ne pas pouvoir se rendre à Madrid.

Madrid, 23 janvier, 6 h. 30 s.

A l'occasion de la fête du Roi, une brillante réception officielle a eu lieu aujourd'hui au Palais-Royal.

M. Canovas s'est alité à la suite d'un léger accès de fièvre.

Etats-Unis d'Amérique

New-York, 23 janvier.

D'après une dépêche de Colon, datée du 21 janvier et publiée par le *New York Hérald*, le consul anglais aurait informé le correspondant de ce journal que l'Angleterre interviendrait dans la guerre entre le Chili et le Pérou, dans une huitaine de jours.

Italie

Rome, 23 janvier.

Le Pape a nommé, hier, par *motu proprio*, une commission composée des trois cardinaux : De Lura, Simeoni et Zigliara, pour surveiller et diriger la publication de toutes les œuvres de saint Thomas d'Aquin. Une somme de 300,000 francs est consacrée à cette publication.

L'*Osservatore romano* publie des informations, dont il garantit l'authenticité, sur la visite faite par le cardinal Mac-Closkey à M. Parnell, à New York.

Le cardinal n'a pris aucune part à la réception enthousiaste faite à M. Parnell, a New-York ; il a refusé de faire partie de tout comité public en faveur de l'Irlande.

Mais, obéissant à l'esprit de charité évangélique, le cardinal a ordonné des quêtes dans son diocèse : les sommes recueillies seront envoyées aux évêques d'Irlande pour soulager les indigents.

Mgr Mac-Closkey avait prévenu M. Parnell de ne pas se tromper sur le caractère du peuple américain, lequel, en cherchant à secourir les indigents dans toutes les parties du monde, n'entend nullement faire acte d'immixtion dans la politique européenne.

Le cardinal, dans quelques entrevues avec d'autres personnages, a déclaré que des fonds avaient été recueillis pour soulager la misère en Irlande, mais que ces fonds n'étaient destinés à favoriser aucun projet politique ; que la misère méritait toutes ses sympathies, quelles que dussent être les personnes chargées de distribuer les secours ; et qu'il lui suffisait que sa mission de charite fût accomplie fidèlement.

M. Parnell a fait une visite à Mgr Mac-Closkey sans aucune intention politique, mais uniquement pour rendre hommage à son rang de cardinal.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Présidence de M. GAMBETTA.

Séance du 24 janvier 1880

La séance s'ouvre à 2 h. 5 m.

M. LEPÈRE dépose différents projets de loi parmi lesquels en figure un portant ouverture de crédits pour subventions affectées à l'entretien des chemins vicinaux.

Interpellation

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Janvier de la Motte (père) sur la suspension de l'adjoint de la commune de Fidelaire, sur la dissolution de la société musicale de cette commune, et sur l'exercice du droit de reunion privée.

M. JANVIER DE LA MOTTE développe son interpellation. Il raconte des faits et donne lecture des arrêtés, émanant de la Préfecture, suspendant l'adjoint de la commune de Fidelaire et prononçant la dissolution d'une société musicale de cette même commune.

L'orateur dit que la réunion était absolument privée et il ajoute : « Deux des membres qui assistaient de cette réunion déplaisaient au Préfet. Voilà la cause de cet arrêté. »

M. Janvier de la Motte termine en disant que la loi, telle que l'entend le Préfet de l'Eure, n'aboutirait qu'à une seule chose: à la privation absolue du droit de réunion privée.

M. LEPÈRE monte à la tribune. Il répond au précédent orateur que le droit de réunion privée n'a rien à voir dans la question.

La musique de Fidelaire était une musique essentiellement municipale.

La réunion à laquelle elle a assisté était une réunion électorale, car M. Janvier père et son fils, futur candidat aux élections législatives, y assistaient.

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours préc.	Cours du 24 janvier	
Crespin-l. Anzin	45	...	...
Marly. . . .	125 ..	...	...
Annœullin . .	15 ..	...	...
Ch. Com. Calais.	990 ..	....	..

COURS de SUCRES et du 3/6 du 24 Janvier.

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert.	Demandé
Sucre indigène 88 degré	.61 75	.. ..	.. ..	.. ..
» » 7 à 9	.68 .	.. ..	.. ..	.. ..
» en pain, 6 k. n° 1	1.8	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre n° 3	.72 .	.. ..	.. ..	.. ..
» indigène n° 3...	.. .	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betterave, disponib.	.71 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » courant.	55 .	.. ..	.. ..	.. ..
» fin 1re qualité dispon.	70 .	.. ..	.. ..	.. ..
» courant.	.70 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mélasse disponible..	65 ..	.. ..	.. ..	.. ..
A livrer 4 premiers..	69	.. ..	.. ..	.. ..
» 4 janvier....	.	.. ..	.. ..	.. ..
» 4 d'été.....	.70	.. ..	.. ..	.. ..
» 3 derniers..	62 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» 1 prochain.	62	.. ..	.. ..	.. ..

24 Janvier	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	.71 50 71 2.	.20 .0 23 ..	.16 50 18 50
Colza épuré	77 50 77 25	. . .. ..	.. .. ..
Œillette b. g.	. . ..	.33 . 36 ..	.23 .. ..
Lin g. pays.	68 50 ..	.24 50 27 ..	.31
Lin g. étran.	.64 25 64 .	.22 26 ..	.28 . 30
Caméline	65 50 65 ..	. .. .	.18 ..
Chanvre	..	.. . .	.15 50

BULLETIN FINANCIER

DE LA BANQUE NATIONALE, CAPITAL 30,000,000
11, RUE LE PELLETIER, A PARIS.

Paris, le 23 janvier.

La Bourse est très ferme; les achats au comptant soutiennent les cours et les relèvent des légères défaillances que leur font subir les réalisations des spéculateurs. Les derniers cours sont sensiblement supérieurs à ceux de la première heure et à peu près égaux à ceux d'hier; on finit à fr. 116,87 1/2 sur le 5 0/0, à fr. 81,95 sur 3 0/0, à fr. 83,45 sur l'Amortissable.

La fermeté des Bourses étrangères est encore plus grande que celle de la nôtre, les *consolidés An